



FUMEL

— VALLÉE DU LOT —

DECISION :

SERVICE : Culture et Patrimoine

Affaire suivie par : Magali Birat

N°D2022-210-CP

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION 2023 AUPRÈS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LOT-ET-GARONNE - FICHE ACTION : DÉVELOPPEMENT ET SAUVEGARDE DES ÉQUIPEMENTS ET COLLECTIONS DES ÉTABLISSEMENTS PATRIMONIAUX RELATIF AU PROJET DE MUSÉOGRAPHIE SÉQUENCE TERRITOIRE SAUVETERRE MUSÉE DE PRÉHISTOIRE

Vu l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°2020B-22-AG en date du 05 juin 2020 par laquelle le Conseil Communautaire a délégué à Monsieur le Président ou Monsieur le 1^{er} Vice-président les attributions prévues à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant la stratégie de restructuration et de développement de SauveTerre Musée de Préhistoire, en fonctionnement depuis maintenant 11 ans ;

Considérant que dans le cadre du Projet Scientifique et Culturel du musée, le Conservateur cherche à améliorer la scénographie du Musée de Préhistoire - séquence Territoire, dans un souci de rendre cet espace plus attrayant et compréhensif auprès du grand public, à partir d'une mise en valeur des 6 vitrines avec refonte des cartels et des panneaux à l'arrière des pièces exposées et la création d'un cabinet de curiosités autour de Laurent Coulonges ;

Considérant que ce projet de valorisation s'inscrit dans un projet global, susceptible de répondre à la volonté de développement culturel, patrimonial et touristique du territoire de Fumel Vallée du Lot ;

Considérant qu'une participation du Conseil Départemental de Lot-et-Garonne peut être sollicitée pour développer les équipements muséographiques à raison de 5 000,00 euros, montant maximum attribué selon le budget prévisionnel de l'action citée ci-dessus;

**Le Président de Fumel Vallée du Lot
décide,**

1°) – De solliciter auprès Conseil Départemental de Lot-et-Garonne une subvention d'un montant de 5 000,00 € pour la scénographie – séquence territoire ;

2°) – De valider le plan de financement prévisionnel ci-dessous :

PLAN DE FINANCEMENT MUSÉOGRAPHIE - INVESTISSEMENT			
DÉPENSES		RECETTES	
Mise en valeur des 6 vitrines Création d'un cabinet de curiosités		Subvention CD47	5 000,00 €
CONCEPTION	3 500,00		
GRAPHISME	3 500,00		
FABRICATION	5 000,00		
		Autofinancement	7 000,00 €
TOTAL HT	12 000,00 €	TOTAL HT	12 000,00 €

3°) – D'autoriser Monsieur le Président à signer tous les documents en rapport avec ce dossier.

En application de l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de la présente décision du Président lors de la prochaine séance du Conseil Communautaire.

Certifié exécutoire le : 05 décembre 2022

Reçu en Sous-Préfecture le :

Publié ou Notifié le : 05 décembre 2022

Pour extrait certifié conforme

Fumel, le 01 décembre 2022

Le Président



Didier CAMINADE